

DREAL Basse-Normandie

Directive inondation

***Territoires à risque important
d'inondation de Caen et de
Dives-Ouistreham***



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
BASSE-NORMANDIE

DREAL BN - DDTM14

05 avril 2013

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Plan de la présentation

La Directive Inondation (DI):

- évaluation Préliminaires des risques d'inondation (EPRI)
- sélection des Territoires à risques importants d'inondation (TRI)
- cartographie des aléas et des risques
- élaboration des stratégies locales

Articulation avec les autres démarches (PPRL Dives-Orne, et PAPI Orne-Seulles)



Contexte de la directive inondation (1/2)

Le contexte:

Une directive européenne...

suite à de nombreuses inondations graves en Europe

... déclinée en droit français par le Grenelle 2 de l'environnement

Principe :

Établir un cadre pour l'**évaluation** et la **gestion** des **risques** d'inondation, qui vise à **réduire les conséquences négatives** pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté.



Contexte de la directive inondation (2/2)

Les objectifs :

Une politique de prévention qui s'intéresse à :

- la sécurité des personnes et des biens
- la vie économique, le fonctionnement et le développement des territoires

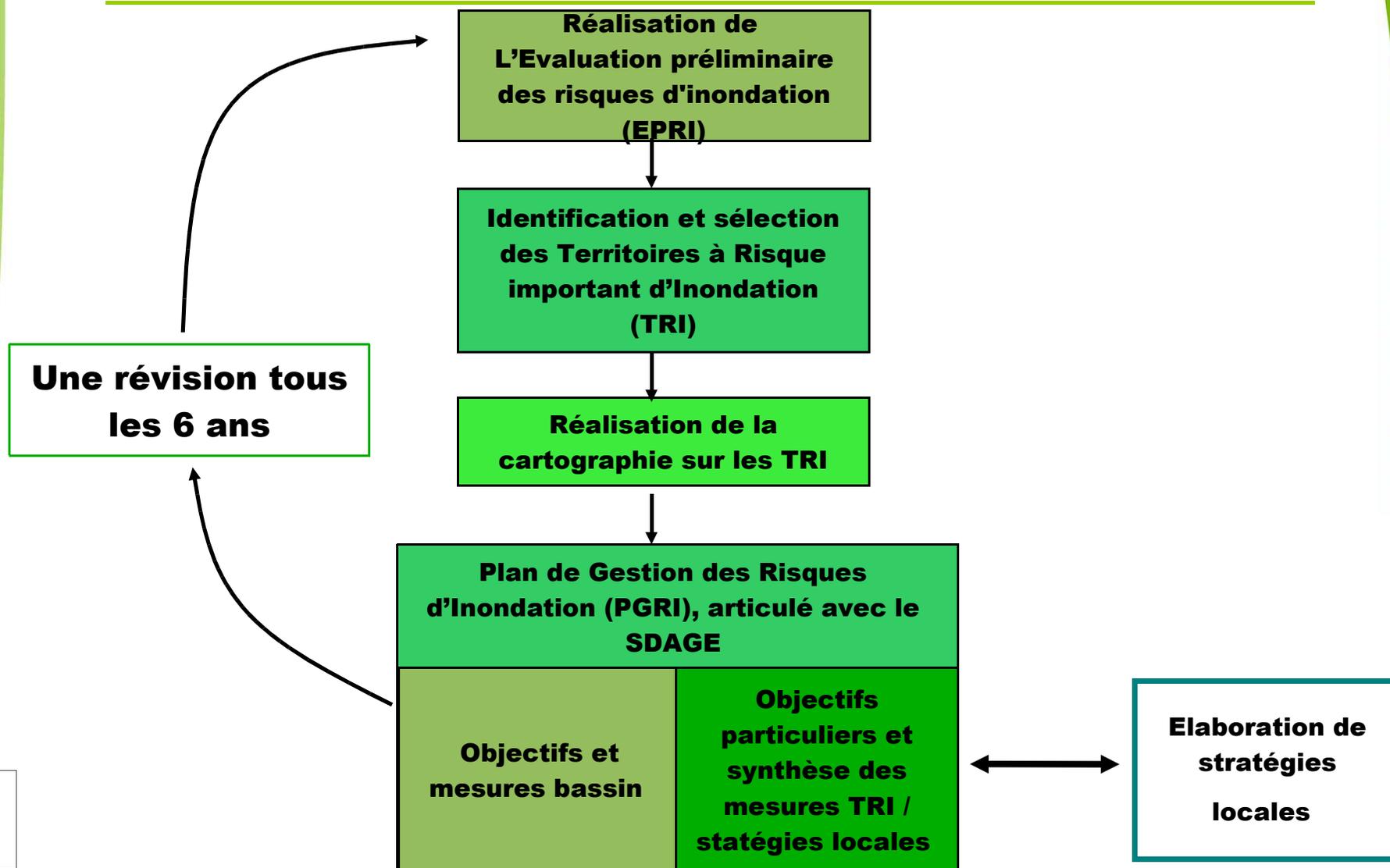
Réduction des dommages sur :

- La santé humaine,
- L'environnement,
- Le patrimoine,
- L'activité économique.

Un objectif important : agir sur la résilience des territoires et les délais de retour à la normale.



Une démarche en plusieurs étapes



Évaluation préliminaire des risques d'inondation

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) a été approuvée en décembre 2011.

- Document à l'échelle du bassin Seine-Normandie
- Représentation graphique de l'enveloppe résultante des différents débordements aqueux sauf ceux résultant d'une saturation de réseau (entre autres débordement de cours d'eau et submersion marine).



Territoires à risque important d'inondation

Sélection des Territoires à risque important d'inondation (TRI) au cours de l'année 2012. En Basse-Normandie :

- 3 TRI sur le bassin Seine Normandie : Cherbourg-Octeville, Dives-Ouistreham et Caen
- 1 TRI interrégional sur le bassin Loire Bretagne : Marais de Dol

TRI identifiés sur la base :

- de l'EPRI (enveloppe approchée des aléas)
- d'un recensement d'enjeux sur les territoires
 - Population
 - Emplois
 - Surface habitation en rez de chaussée
 - Surface bâti activités



La cartographie

22 communes sur les 2 TRI, deux aléas retenus :

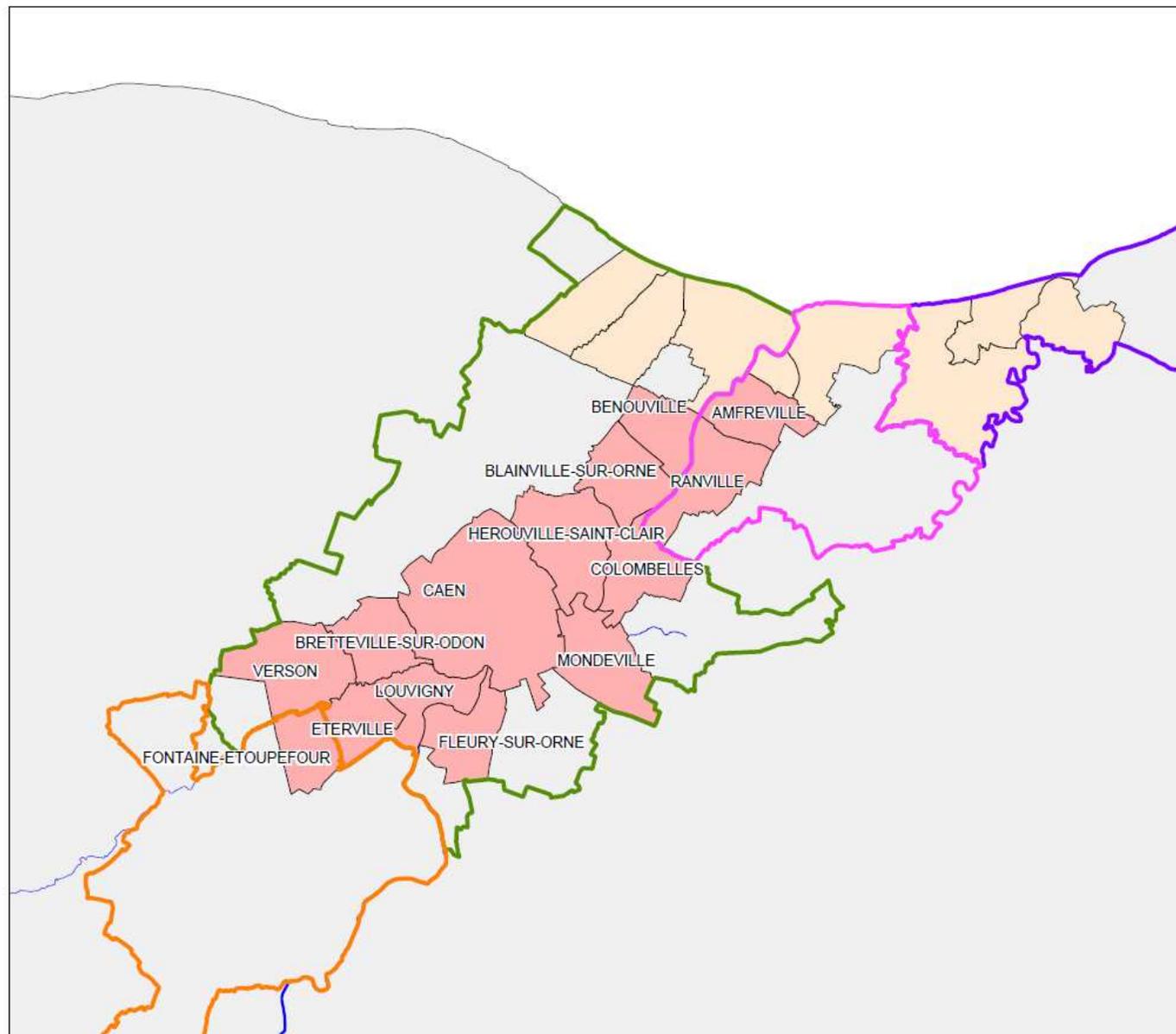
- Aléa submersion marine
- Aléa débordement de cours d'eau

Pour chacun des ces aléas, il s'agit de cartographier les événements suivants :

- Événement fréquent (période de retour 10-30 ans)
- Événement moyen (période de retour 100-300 ans)
- Événement extrême (période de retour > 1000 ans)

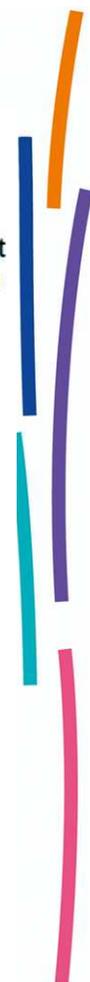
Les cartes d'aléas correspondant à ces événements seront croisées avec les enjeux recensés sur le territoire => cartographie des risques

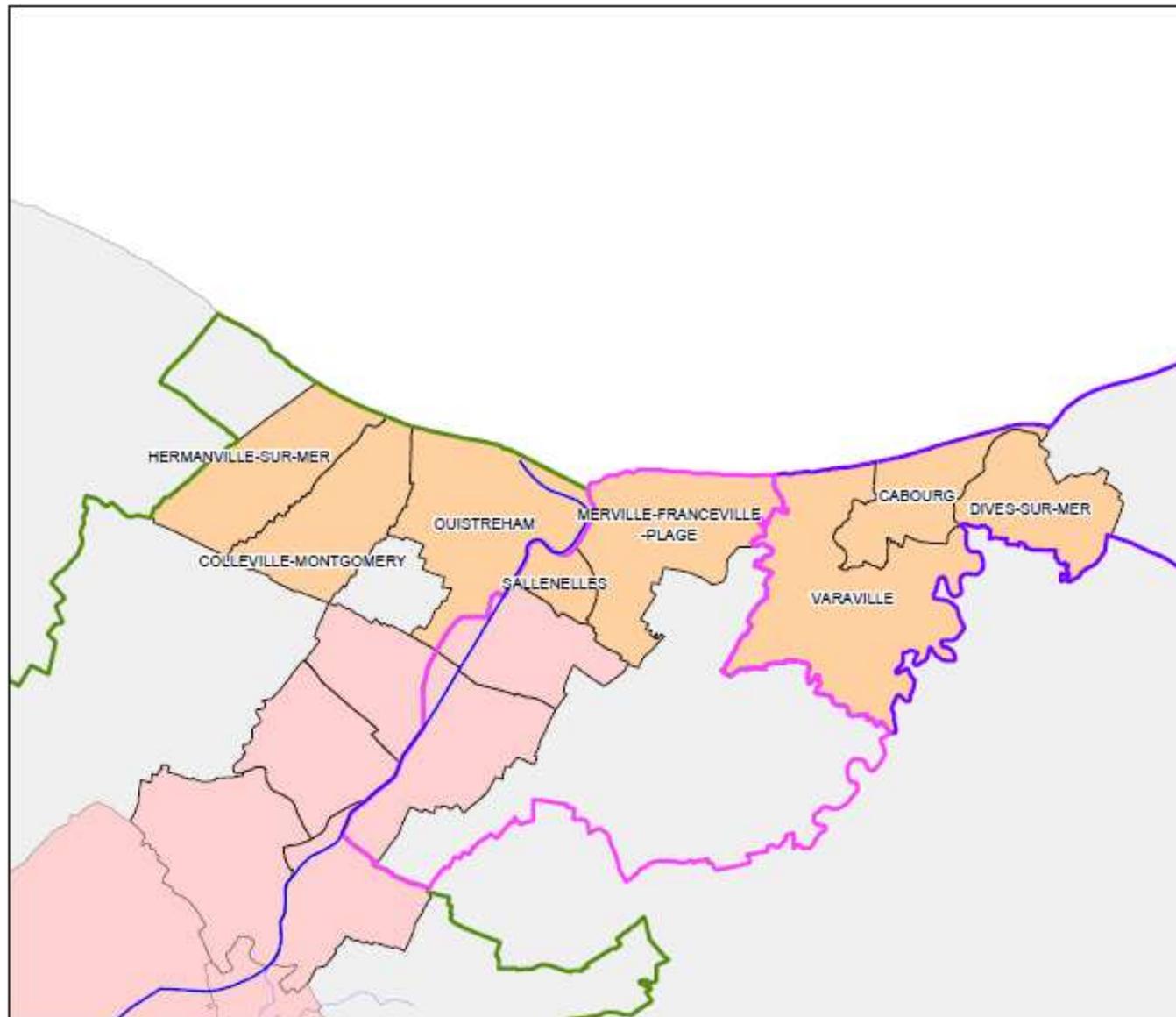




**Territoire à risque important
d'inondation (TRI) de Caen**

Arrêté le 27/11/2012





Territoire à risque important
d'inondation (TRI) de
Dives-Ouistreham

Arrêté le 27/11/2012



Usages généraux des cartes

1. Une base pour mettre en place des actions de prévention du risque inondation.
2. Les cartes seront portées à connaissance des différents acteurs du territoire et accessibles au grand public. Elles complètent la connaissance sur les risques.
3. Les cartes « DI » seront utiles pour favoriser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.



Usages spécifiques des cartes

Carte de l'événement fréquent :

identifier les secteurs subissant les premiers dommages et aider à prioriser les actions

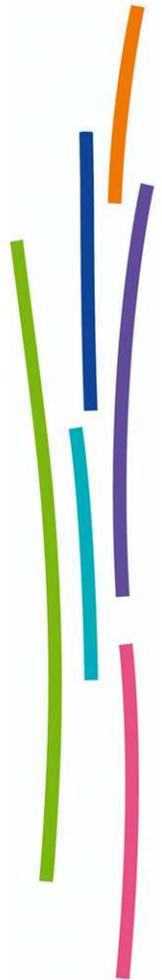
Carte de l'événement moyen :

peuvent être utilisées pour l'urbanisme et la gestion de crise.

NB : lorsque les communes disposent d'un PPR, c'est à ce document qu'il faut se référer en matière d'urbanisme

Carte de l'événement extrême :

aider à préparer et faciliter la gestion de crise et pour limiter les conséquences catastrophiques que pourrait avoir un tel événement sur les territoires.

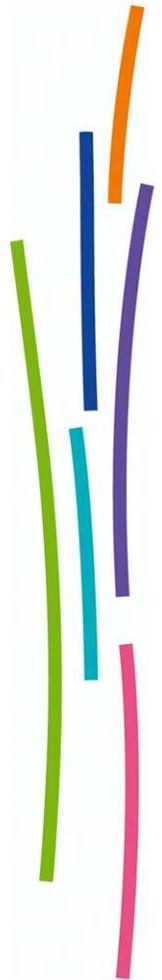


L'élaboration de stratégies locales

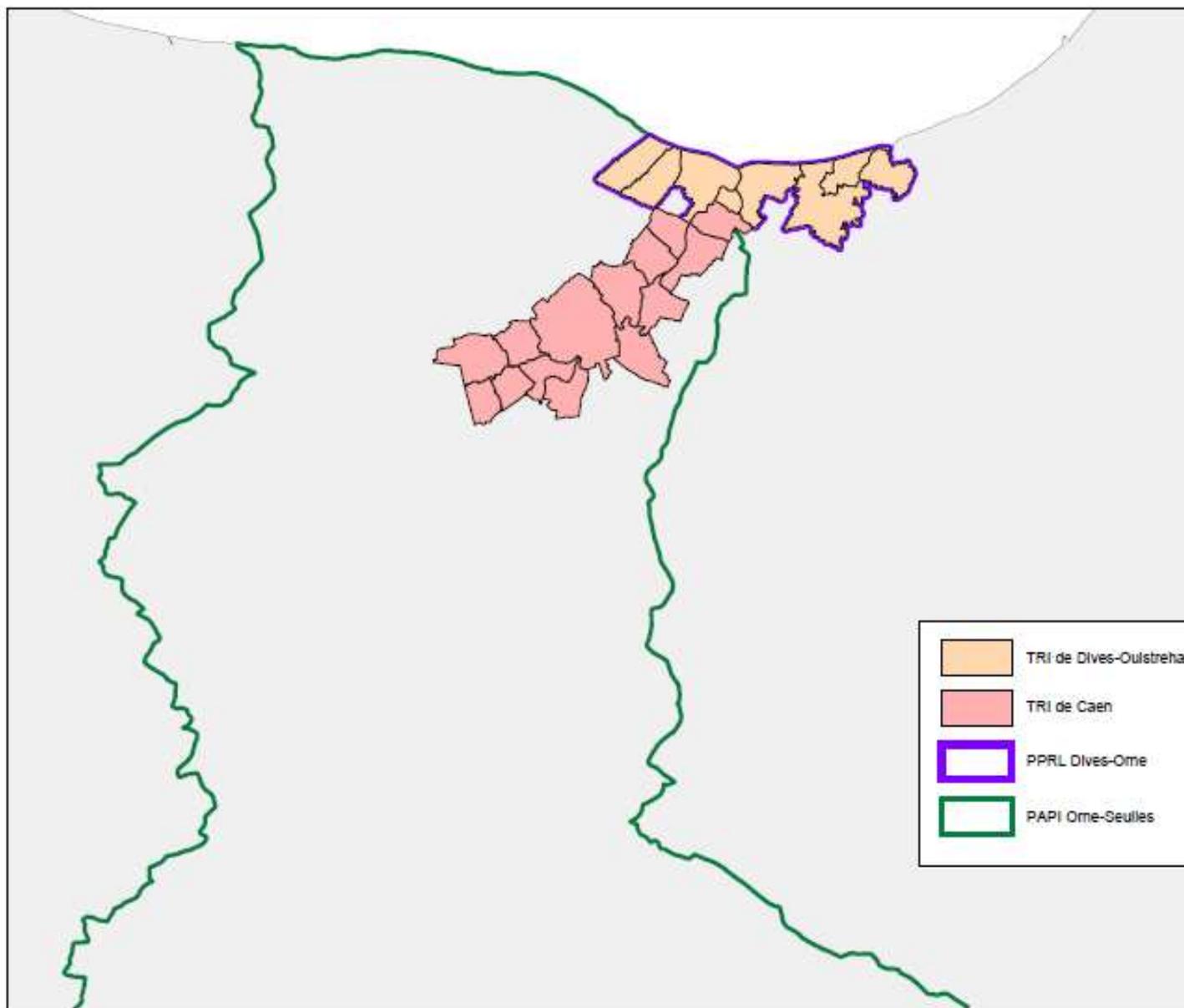
Mettre en place des stratégies de gestion du risque inondation à l'échelle locale, sur la base du travail de cartographie

Les premières étapes :

- Définition en concertation d'un (ou plusieurs) périmètre(s)
- Identification d'une (ou de) structure(s) porteuse(s), dont le rôle sera d'animer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie. Cette structure n'est pas maître d'ouvrage des actions de la stratégie locale.



Les autres démarches en cours sur le territoire



Articulation avec les autres démarches

Plan de Prévention des risques littoraux Dives-Orne

Périmètre : même périmètre que le TRI Dives-Ouistreham : 8 communes

Objectifs : études fines de l'aléa submersion marine et des événements concomitants

Zonage et règlement associé

Servitude d'utilité publique

Possibilité de financement d'études et travaux avec Fonds Barnier



Articulation avec les autres démarches

Plan de Prévention des risques littoraux Dives-Orne

Avancement : études lancées 1er trimestre 2013

Résultats des études d'aléa attendus courant 2014

Maîtrise d'ouvrage : État



Articulation avec les autres démarches

Programme d'actions de prévention des inondations des bassins versants de l'Orne et de la Seulles

Périmètre : 553 communes : l'ensemble des bassins versants de l'Orne et de la Seulles

Objectifs : travailler à une échelle cohérente
Définir une stratégie partagée, à l'initiative des collectivités

Avancement : PAPI labellisé en octobre 2012. Convention en cours de signature.

Portage : Institution interdépartementale du bassin de l'Orne



Coordination des différentes études

Objectifs :

Mutualisation des études

Cohérence des cartes

Éviter des conclusions non concertées



| | PPRL | PAPI Orne Seulles | Directive inondation |
|-------------------------|---|--|---|
| Analyse du site | En complément des travaux menés pour la DI et le PAPI | Une analyse à l'échelle du bassin versant. | Une première analyse de site pour l'étude des aléas |
| Cartographie des aléas | Des études plus fines que celles menées pour la DI | Une analyse des aléas à une vaste échelle. | Une première cartographie pour décembre 2013 . |
| Enjeux | Complément du recensement DI | Recensement des enjeux dans le cadre de l'ACB | Recensement des enjeux et analyse du fonctionnement du territoire |
| Usage des connaissances | Zonage réglementaire et règlement associé. PPR annexé aux documents d'urbanisme | Programme d'actions élaboré, qu'il faut mettre en œuvre. | Élaboration de stratégies, en cohérence et complément du PAPI et du PPR |



Les modalités d'association proposées pour la Directive inondation

Comité technique régional : services techniques en charge de la production des cartes

- Groupe de travail
- Consultation d'autres acteurs dès que nécessaire
- Compte rendus et production du COTEC envoyés aux membres du Comité de pilotage

Comité de pilotage départemental : ensemble des collectivités concernées

- Lieu de décision
- Thèmes abordés : cartographie et stratégies locales

Commission territoriale des rivières de Basse-Normandie (COMITER) : lieu d'information de l'ensemble des parties prenantes

=> Concertation continue et consultation formelle en octobre/novembre 2013

Fonctionnement du comité de pilotage des TRI de Caen et de Dives-Ouistreham

Identification de référents pour chaque structure
(de préférence élu et technicien)

Fréquence des réunions

Modalités de validation



Merci pour votre attention

Pour tout renseignement :

directive-inondation-consultation.drns.srt.dreal-bnormandie@developpement-durable.gouv.fr

